



CONSEIL DE SURVEILLANCE AGRAF 24 novembre 2015

Le conseil de surveillance d'AGRAF est convoqué ce 24 novembre 2015 dans un contexte budgétaire contraint.

Tandis que la subvention à l'association ALPAF est supprimée pour 2016, la subvention brute pour l'AGRAF ne sera que de 11,8 M€ soit une subvention de fonctionnement de 10,4 M€, qui ne permettra pas de couvrir les déficits.

AGRAF prévoit encore un déficit pour 2016 de 93 000€ alors que cette situation est récurrente depuis 2011 avec des déficits de l'ordre de 1,5 M€ par an.

De ce fait, l'autonomie de l'association, de plus en plus compromise, n'est qu'une façade.

La subvention allouée à AGRAP ne permet aucune marge de manœuvre.

De plus, AGRAP est, comme toutes les autres associations, sous tutelle quotidienne du Secrétariat Général (SG) qui ne cesse de lui réclamer des comptes.

Dans ces conditions, quel est le rôle des Fédérations syndicales représentant les usagers dans les assemblées générales et quel rôle en tant qu'organisations syndicales dans les conseils de surveillance ?

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC vous rappellent qu'elles tiennent à assumer toutes leurs prérogatives prévues dans les statuts des associations au sein des conseils de surveillance et des assemblées générales. Tel n'est pas toujours le cas actuellement. L'administration, souvent, ne le leur permet pas. Elles demandent à ce que dans ces instances, comme dans toutes les instances ministérielles soit respecté le « dialogue social ».

S'agissant des conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 liant l'État et les associations, nous n'avons aucune information à ce jour sur le montant des subventions pluriannuelles prévus. Nous estimons indispensable, alors que se réunissent les conseils de surveillance, que cette information soit communiquée aux membres des conseils de surveillance préalablement à ces conseils. En effet, comment envisager sereinement l'avenir de l'association dans de telles conditions ?

Nous vous le répétons, la subvention 2016 pour AGRAP n'est pas suffisante pour lui permettre de faire face à ses dépenses, aux aléas qu'elle peut rencontrer et pour conduire une politique prospective.

Alors qu'AGRAF présente un résultat déficitaire depuis 5 ans, ce qui est très inquiétant pour la pérennité de l'association, le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au « Valmy ».

C'est pour AGRAP une somme de 437 000 € en 2015, portée à 509000 € en 2016 et qui vient encore creuser davantage le déficit.

Au lieu d'abonder la subvention, le secrétariat général préfère confisquer la trésorerie d'AGRAF, donc l'argent des agents, pour réaliser dans les restaurants des travaux qui normalement incombent au propriétaire.

C'est pour nos fédérations une attitude inadmissible de l'État qui, d'une part, donne le mauvais exemple en n'entretenant pas lui-même ses bâtiments et qui, d'autre part, réduit encore davantage le budget d'action sociale de ses agents.

Le budget global de l'action sociale pour 2016 subit une baisse brute de près de 28 M€, à laquelle s'ajouteront la réserve de 8% et autres gels et sur-gels pour 12 M€.

En conclusion, dans la mesure où :

- les montants des subventions ne sont pas à la hauteur pour permettre un fonctionnement optimal et une véritable autonomie des associations,
- la subvention à ALPAF n'est pas rétablie,
- les budgets des associations subissent des charges de plus en plus élevées, avec en particulier la prise en compte des loyers du « Valmy », non compensées par des abondements,
- les réserves et autres gels ne sont ni levés, ni expliqués,
- le chiffrage pluriannuel des subventions aux associations n'est pas communiqué,
- le fonctionnement des conseils de surveillance par rapport aux organisations syndicales n'est pas revu dans la transparence,

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC ont décidé de ne pas siéger à ce conseil de surveillance. Elles attendent des réponses écrites à toutes leurs interrogations.